

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi c'est pour vous, un avantage concret :

- une expérience professionnelle dans le secteur non marchand
- une possibilité de stages en entreprise
- l'engagement de vous aider à intégrer durablement le monde du travail
- pour l'employeur une prise en charge de l'État de 70% à 75% du SMIC brut dans la limite de 24h/hebdomadaire + des exonérations de charges patronales.

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) est une mesure de l'État qui s'adresse prioritairement à tous les jeunes de moins de 26 ans, ayant un niveau de diplôme inférieur au Bac. Un contrat CDD de 6 mois minimum ou CDI ; une durée hebdomadaire de travail comprise entre 20 et 35h.

**DES MESURES  
POUR L'EMPLOI  
POUR LES  
JEUNES  
DE 16 A 25 ANS**

**Pour en savoir plus**  
**[www.missions-locales.org](http://www.missions-locales.org)**

